



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU SPEG

NON ! LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE NE PEUT PAS ÊTRE UTILISÉE POUR BRISER UNE GRÈVE.

Depuis le mardi 02 mars 2021, les agents territoriaux affiliés à l'UTC-UGTG sont entrés en mouvement pour réclamer le respect de leurs droits.

Depuis le vendredi 05 mars 2021, force est de constater que certains maires adressent des demandes à Mme la Rectrice de l'Académie de Guadeloupe afin de mettre en place la continuité pédagogique.

Le SPEG rappelle à Mme la Rectrice que la continuité pédagogique avait été instaurée dans le contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus. Jusqu'à aujourd'hui, ni l'administration préfectorale ni même le gouvernement n'ont placé le territoire guadeloupéen en confinement. Par ailleurs, aucune des écoles fermées ces derniers jours, ne l'est pour des raisons de cas de virus avérés dans lesdits établissements.

Le SPEG précise aux collectivités qu'aucune continuité pédagogique ne peut pallier le manque d'enseignement en présentiel.

Le SPEG exhorte les collectivités à régler au plus vite les conflits en cours pour que nos élèves puissent accéder normalement à leur établissement scolaire afin de poursuivre, en toute sérénité, leur apprentissage.

Le SPEG exige de la part des maires de Guadeloupe une capacité de réactivité plus prompte pour régler tous les problèmes de mise en œuvre des gestes barrières indispensables à l'application du protocole sanitaire (eau, savon, gel hydro alcoolique...) et d'invasion de rats dans les établissements scolaires.

SPEG KA MANDÉ CHAKMOUN PRAN RÈSPONSABILITÉ A-YO !

Pour diffusion immédiate

Pointe-à-Pitre, le 09 mars 2021
Le Conseil Syndical du SPEG

Contact presse : Sarita PORTECOP 0690 82 27 02